

Décision

Générale

colonial

Décision n° 530 décision n° 530 du 7 mai 1960

n° 530

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Daher Djama Roble, dactylographe auxiliaire, échelle IX, 1er échelon, indice local 725, en service au Port est mis à la disposition du Ministre des Affaires Intérieures pour servir au Cercle de Djibouti en remplacement numérique de M. Ahmed Mohamed Abdi, Commis auxiliaire. M. Ahmed Mohamed Abdi, Commis auxiliaire, échelle VII, 1er échelon, indice local 585 en service au Cercle de Djibouti, est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publiés et du Port en remplacement numérique de M. Daher Djama Roble. La présente décision prendra effet pour compter du 1er mai 1960.